

Draguer des enfants sur le Net bientôt puni plus durement?

Des politiciens veulent rendre condamnable la sollicitation d'enfants sur internet ou carrément l'interdire. D'autres estiment que c'est difficilement faisable. Le débat est lancé avant la votation 18 mai prochain.

Les Suisses doivent se prononcer le 18 mai sur l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants», ce qui permet de rappeler que les prédateurs utilisent souvent internet pour approcher leurs victimes, via principalement les outils et forums de discussion (chat).

Dragués après trois minutes

«Les enfants et adolescents qui utilisent un Chatroom destiné au moins de 15 ans sont dragués après trois minutes en moyenne», explique Chantal Billaud, criminologue et adjointe à la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC).

Ces méthodes destinées à tisser un lien avec la victime sont qualifiées de cyber-sollicitation (cyber-grooming) et assez vite, ces discussions prennent un tour sexuel, voire pornographique. L'enfant est ainsi habitué à parler de sexualité. Si certains prédateurs s'en contentent, d'autres cherchent à rencontrer leurs victimes.

«La loi ne peut rester à la traîne»

Cette prise de contact sur internet constitue encore une zone grise dans le droit, alors que l'envoi de textes ou d'images pornographiques est condamnable. Une majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil national veut durcir les règles et a donc lancé une initiative parlementaire.

Elle travaille sur un article qui condamnerait le grooming. «Internet offre toujours plus de possibilité pour abuser des enfants. La loi ne peut rester à la traîne», explique la conseillère nationale socialiste Margret Kiener Nellen au Tages-Anzeiger. Sa collègue PDC Barbara Schmid-Federer milite pour une interdiction et elle espère plus de succès qu'il y a trois ans, lorsqu'elle avait lancé en vain une proposition en ce sens.

Une lacune dans la loi

La commission équivalente du Conseil des Etats a refusé de justesse le texte de leur collègues du National. «La majorité a des doutes sur la faisabilité d'une telle interdiction», explique le président de la commission le PDC Stefan Engler. Il sera difficile de prouver qu'une personne qui contacte un enfant sur internet veut l'abuser.

Un avis que partage le conseiller national socialiste Daniel Jositsch. «On court le risque de condamner des gens qui n'ont encore rien fait.». Ce serait comme retirer le permis à tout acheteur de Ferrari par précaution pour l'empêcher de rouler vite. En outre, la condamnation du grooming ne déboucherait que sur des peines légères. «Une amende ou un sursis n'empêcherait que peu de pédocriminels de reprendre contact avec des enfants», estime l'écu.

Parmi les spécialistes, le sujet fait débat mais le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) reconnaît une lacune. «Comme une rencontre précède de peu, voire accompagne l'abus d'un enfant, la pénalisation intervient trop tard», indique une porte-parole du Département fédéral de justice et police (DFJP). La mesure préventive pour la protection de l'enfant n'est pas assez mise en avant.

Un délit d'office

Le PSC se montre aussi prudent. «Il serait inimaginable dans la vraie vie de punir un homme ou une femme simplement pour avoir parlé avec un enfant sur une place de jeu», estime Chantal Billaud. On ne peut donc prévoir pour internet des lois plus dures que pour le monde réel.

Le PSC rappelle que la plupart des cas de grooming débouchent tôt ou tard sur un abus sexuel. Ce qui est condamnable pour autant que la victime porte plainte, rappelle la porte-parole. Et de proposer plutôt de faire de tout abus sexuel envers les enfants un délit automatique. Ainsi la police, sur une simple annonce, pourrait démarrer d'office une enquête.

Le parlement doit aussi se pencher sur ce sujet, une motion de Barbara Schmid-Federer ayant déjà été déposée. Le Conseil fédéral s'oppose pour le moment à une pénalisation du grooming ainsi qu'aux enquêtes d'office pour les abus sexuels envers les enfants.